

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Herausgeber:** Comité central de la Croix-Rouge

**Band:** 25 (1917)

**Heft:** 2

  

**Artikel:** Le serment d'Hippocrate

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-548904>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Les **comptes** de la Croix-Rouge, pour l'exercice de 1915, présentent:

Aux recettes . . . . .	fr. 111,043.62
Aux dépenses . . . . .	» 85,109.49

laissant un excédent de	
recettes de . . . . .	fr. 25,934.13

qui viennent augmenter la fortune de la Société. Son capital était au 31 décembre 1915 de fr. 350,000 environ.

Les **comptes de la collecte** feront l'objet d'un rapport spécial et ne sont pas compris dans les chiffres qui précèdent.

## Le serment d'Hippocrate

Hippocrate, le plus grand médecin de l'antiquité (il naquit en Grèce 460 ans avant J.-C.) avait fondé une école de médecine. C'est là que ce génie extraordinaire enseignait son art. Si la médecine hippocratique n'est plus à la hauteur de la science moderne, sa morale n'a pas vieilli; elle peut et doit encore aujourd'hui servir de modèle non seulement aux médecins, mais — par analogie — à tous ceux que leur profession fait approcher les malades, aux gardes-malades en particulier.

Le *serment d'Hippocrate*, soit l'engagement que devaient prendre les jeunes médecins avant d'être admis à la pratique, est particulièrement instructif à cet égard. Il commence par une invocation et en appelle à Apollon, Esculape, Hygiène et Panacée. Apollon était le plus beau, le plus aimable des dieux de l'Olympe, c'était le dieu des vers, de la musique, de l'éloquence, des arts, et..... de la médecine; Esculape était son fils qui avait étudié l'art de guérir avec un centaure; Hygiène ou Hygie, femme ou fille d'Esculape, était la déesse de la santé, de l'hygiène; Panacée enfin est celle à laquelle la mythologie grecque donne le pouvoir de guérir toutes les maladies.

C'est en invoquant ces dieux et ces déesses qui s'intéressaient à l'humanité souffrante que débute le serment:

« Je jure par Apollon, médecin, par Esculape, par Hygiène et Panacée; je prends à témoin tous les dieux et toutes les déesses d'accomplir fidèlement, autant qu'il dépendra de mon pouvoir et de mon discernement, ce serment et cet engagement écrits: De considérer à l'égal de mes parents celui qui m'a enseigné l'art de la médecine, de pourvoir à sa subsistance, de partager mes biens avec lui s'il est dans le besoin, de considérer ses enfants comme mes propres frères, de leur apprendre cet art sans salaire, s'ils veulent l'étudier; de faire participer aux préceptes généraux, aux leçons orales et à tout le reste de l'enseignement, mes enfants, ceux de mon maître et les étudiants qui se seront enrôlés et qui auront juré selon la loi médicale, mais à aucun autre. Je ferai servir suivant mon pouvoir et mon discernement le régime diététique au soulagement des malades; j'écarterai ce qui pourrait tourner à leur perte ou à leur détriment. Jamais je ne donnerai un médicament mortel à qui que ce soit, quelques sollicitations qu'on me fasse; jamais je ne serai l'auteur d'un semblable conseil.... Je conserverai ma vie et ma profession pures et saintes. Je ne taillerai jamais les calculeux, mais je les adresserai à ceux qui s'occupent de cette opération. Dans quelque maison où je sois appelé, j'y entrerai dans le but de soula-

ger les malades, me conservant pur de toute iniquité volontaire et corruptrice. Les choses que je verrai ou que j'entendrai dire dans l'exercice de mon art, ou hors de mes fonctions, dans le commerce des hommes et qui ne devront pas être divulguées, je les tairai, les regardant comme des secrets inviolables. Si j'accomplis fidèlement mon serment, si je ne faillis point, puissé-je jouir de la vie et des fruits de mon art, honoré de tous les

hommes jusque dans la postérité la plus reculée; mais si je viole mon serment, si je me parjure, que tout le contraire m'arrive.»

\* \* \*

N'est-il pas vrai, qu'aujourd'hui encore on ne pourrait dire mieux; ce serment — si oublié de nos jours — qu'un auteur a appelé avec raison « un des plus beaux monuments de la littérature grecque », se passe de commentaires.

## L'éducation des aveugles

Le grand nombre d'aveugles qu'a fait et que fait tous les jours la guerre actuelle a donné un nouvel intérêt à la cause de

population de 3,753,000 habitants, 2286 aveugles, soit environ 6 aveugles par 10,000 habitants.



Enfants aveugles travaillant aux champs

(Tous les clichés ont été mis gracieusement à notre disposition par la Direction de l'asile de Kœniz)

ces malheureux infirmes. En Suisse nous n'avons point « d'aveugles de guerre », mais notre pays compte cependant près de 2500 personnes entièrement privées de la vue. Le dernier recensement concernant ces infirmes, fait en 1910, donne pour une

Un tiers des aveugles ont perdu la vue dans les premiers jours de leur existence, parce que les yeux des nouveaux-nés n'ont pas reçu les soins que nécessitait leur état. Dans la suite de l'existence, beaucoup d'enfants deviennent aveugles par complica-